

Délibération du conseil municipal du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 25 novembre à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Mesdames FÉRET Béatrice, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURÉ Cyrille, PICARD Bastien, PERIER Cédric.

Pouvoir : Monsieur LELIÈVRE Olivier à madame FÉRET Béatrice et monsieur LEBEL Jean-Claude à CAHAGNE Dominique.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 08

votants 10

Secrétaire de séance : Madame STALIN Samya

TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUR RUE DE LA PLANCHE BOTTE (*de la rue de la Truite à la rue du Pont de la Perche*)

Monsieur le Maire précise que la voie communale (*rue Planche Botté*), classée d'intérêt communautaire, nécessite un aménagement impliquant de prendre en compte l'assainissement en traverse pour remédier au ruissellement des eaux venant de la ravine du Val Marin.

Ce projet est considéré comme travaux neufs dans le cadre de la politique menée par la Communauté de Communes Lyons Andelle. Aussi, une étude niveau projet (PRO) a été menée sur cette emprise. Celle-ci a permis de définir les travaux à réaliser et d'estimer le coût de l'opération à hauteur de 78 601€ HT.

Ces opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes avec un financement partagé à hauteur de 50% entre cette dernière et la commune sur la base du montant HT.

Compte tenu de ces éléments, la commune confirme sa volonté de réaliser cet investissement et le projette sur l'exercice 2026. Monsieur le Maire précise néanmoins que ce calendrier doit être validé par la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Ainsi, la présente délibération a donc pour objet de valider les travaux d'aménagement sur rue de la Planche Botté (*de la rue de la Truite à la rue du Pont de la Perche*) son financement et de proposer sa programmation à la Communauté de communes.

Sous réserve de l'approbation de la Communauté de communes Lyons Andelle, la participation de la commune sera versée via la signature d'une convention de concours, qui fera l'objet d'une délibération future et concordante entre la commune et de la Communauté de Communes.

Extrait corps de délibération

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;
- Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal 25 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (et à l'unanimité), décide :

- d'autoriser M. le Maire à notifier à la Communauté de Communes Lyons Andelle la volonté de réaliser les travaux d'aménagement de la voie communale rue de la Planche Botté sur l'exercice 2026 ;
- de rappeler que l'opération est prise en charge à hauteur de 50% par la commune ;

La secrétaire de séance

Samya STALIN



Fait à Ménesqueville, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Dominique CAHAGNE

